COMMERCE

RÉOUVERTURE DES COMMERCES

Publié le 27 novembre 2020

Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils

A partir du samedi 28 novembre, retrouvez vos commerçants préférés !Ils ont également la possibilité d'ouvrir dimanche 29 novembre, suite à une délibération votée par Roannais Agglomération leur donnant cette autorisation.

A cette occasion, les rues roannaises se pareront de leurs habits de lumière. **Les décorations de Noël** (guirlandes, boules multicolores, bâtonnets lumineux dans les arbres, traversées de routes, sapins décorées, structures métalliques dans les ronds-points) **seront ainsi lancées quelques jours en avance !**

Quant au **marché de la place des Minimes, il sera de retour le vendredi 4 décembre.**

Enfin, forte du succès rencontré cet été avec **Roanne booste mon pouvoir d'achat**, la Ville de Roanne vous informe que **vous avez désormais jusqu'au 31 janvier** pour utiliser les bons d'achat offerts lors de cette opération.

Téléchargez l'arrêté préfectoral autorisant les commerces à ouvrir tous les dimanches à compter du dimanche 29 novembre .

Les établissements souhaitant ouvrir en janvier doivent déposer une demande de dérogation, accompagnée du formulaire (cliquez ici) et des pièces justificatives afin de permettre l'instruction de leurs demandes, auprès de la Préfecture.

SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

SOURDS ET MALENTENDANTS